

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP0089551

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur: ARTOIS DIAGNOSTICS

27 RUE CASIMIR BEUGNET 62160 BULLY LES MINES

Assuré : ARTOIS DIAGNOSTICS

27 RUE CASIMIR BEUGNET 62160 BULLY LES MINES

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie : Assurances Professionnelles by Hiscox

Business & Management

Juridiction et loi applicables : Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Conseil en santé/sécurité

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 05 Mars 2011 au 04 Mars 2012.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance, des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) modules(s) n° MAN0407 "Assurances Professionnelles by Hiscox -Business & Management", n° RCE1006 et n° RJP1006

Fait à Paris, le 04/03/2011 Pour les Assureurs



TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES Business & Management HA RCP0089551

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties 100 000,00 Euros

Dont:

100 000,00 Euros - Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou

non

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance 20 000,00 Euros - Par litige 10 000,00 Euros

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties 7 500 000,00 Euros par sinistre **Dont**

- Dommages matériels et immatériels consécutifs

- Dommages immatériels non consécutifs

- Intoxications alimentaires

- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable

- Atteintes accidentelles à l'environnement

- Vol par préposés

1 500 000,00 Euros par sinistre 500 000,00 Euros par sinistre 800 000,00 Euros par sinistre

800 000,00 Euros par année d'assurance

800 000,00 Euros par sinistre 30 000,00 Euros par sinistre